

Message du Sénat

M. le Président: Je remercie le ministre. Dans les circonstances, je ferai observer que tous les députés sont d'accord, en ce sens que les propos que nous venons d'entendre montrent qu'ils cherchent sérieusement à résoudre ces problèmes et à améliorer la vie de leurs concitoyens. Il est révélateur que cette question ait obtenu l'appui unanime de la Chambre.

Les députés ont entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants: le projet de loi C-15, modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada; le projet de loi C-21, soustrayant certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, abrogeant la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois; le projet de loi C-42, concernant les institutions financières et le système d'assurance-dépôts; et le projet de loi C-66, constituant le Tribunal d'appel des anciens combattants et modifiant d'autres lois en conséquence.

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA PROLONGATION DU BREVET DE
L'ASPERTAME

MESURE D'ÉTABLISSEMENT—ADOPTION DE L'AMENDEMENT DU
SÉNAT

L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés

29 juin 1987—Étude d'un amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-259, visant à prolonger la durée du brevet relatif à un additif alimentaire.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Cette proposition exige le consentement unanime de la Chambre.

[Français]

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aurais une question. Je me demande si le secrétaire parlementaire qui a proposé ce projet de loi peut nous expliquer un peu l'intérêt public dans ce projet loi. Un porte-parole de l'Association des consommateurs du Canada m'a fait part de ses inquiétudes au

sujet de ce projet de loi, ensuite un porte-parole des manufacturiers de *Soda Pop* a indiqué la même chose, et un porte-parole des fabricants canadiens de produits alimentaires, M. Don Jarvis, m'a donné le même genre de position. Je me demande, monsieur le Président, si avant de donner le consentement unanime—si possible—si le député peut nous expliquer de quelle façon on a défendu l'intérêt public dans ce projet de loi.

[Traduction]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'interviens à propos du même rappel au Règlement. Je comprends le député de vouloir des précisions. Je ne serais pas contre une brève explication de deux minutes sur ce qu'on entrevoit de faire, mais je voudrais savoir quand vous demanderez le consentement unanime pour passer à ce projet de loi. Tout est là.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'insiste encore une fois sur le fait qu'il faut le consentement unanime. Ce projet de loi me cause des inquiétudes. Il porte sur l'aspartame, un produit cancérigène pour lequel nous accordons une prolongation de cinq ans du brevet de fabrication, avec le consentement unanime du NPD et du parti libéral. Le critique du NPD et son porte-parole dans l'étude de la Loi sur les brevets abandonne soudainement ses principes. Je ne peux donner le consentement unanime à propos de ce projet de loi.

M. le Président: Le projet de loi ne peut pas être étudié sans le consentement unanime. Je constate qu'un certain nombre de députés se lèvent. Je déduis des propos du député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) que, pour le moment du moins, il n'est pas prêt à donner le consentement unanime. Le député de Calgary-Est (M. Kindy) disait la même chose.

M. Dingwall: Moi également, monsieur le Président.

M. le Président: Tout comme le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et d'autres.

Toutefois, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) demande la parole. Je vais l'entendre.

M. Riis: Monsieur le Président, je serais bref. Je regrette que la situation se soit détériorée à ce point. J'en attribue la responsabilité au député de Calgary-Est (M. Kindy).

S'il veut être franc avec les députés, il doit reconnaître que c'était à l'origine une décision des trois partis à la Chambre. Les renseignements que nous avons à l'époque indiquaient que c'était une initiative qu'il convenait d'appuyer.

C'est dans le meilleur esprit de la Chambre des communes que le parti conservateur, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique s'étaient entendus. Le député est en train de proférer des allégations contre certains députés. Je veux que l'on sache bien que ce n'est peut-être pas la meilleure décision que nous ayons prise collectivement, mais elle a été prise à l'unanimité et le député l'a appuyée.